



PROCES-VERBAL ET COMPTE-RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL

Le 6 avril de l'an deux mil dix-sept, le Conseil municipal convoqué le 30 mars 2017 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy ROGUET, Maire.

PRESENTS : ROGUET Guy, MAYORAZ Béatriz, VANDERSCHAEGHE Laurent, GRATS Myriam, SALLIN Michel, DEFAGO Christian, RAMBOSSON Olivier, ANDRIC Mihajlo, COLLOMB Eric, SIMONDETTO Angela, SERRE Marie-Laure, SAGE Christelle, COGNIUOL Cédric, REY Jean-Claude, BADIN Maurice, GAYRAUD Daniel, BOITOUZET Patrick

ABSENTS : FREYDOZ Isabelle (pouvoir à ML.SERRE), BENE Marie-Pierre

SECRETAIRE DE SEANCE : DEFAGO Christian

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h10 ; il organise un tour de table lors duquel les conseillers municipaux et les invités du Conseil se présentent. L'un des invité souhaitant poser des questions est prié d'attendre la fin de séance pour ce faire.

1. Election d'un secrétaire de séance

Selon l'ordre du tableau : Christian DEFAGO

2. Pouvoirs

Monsieur le Maire informe des délégations de pouvoir suivantes :

- Isabelle Freydoz à Marie-Laure Serre.

3. Adoption du compte-rendu de la précédente séance du Conseil (23/3/2017)

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'**unanimité**, sans remarque.

4. ORDRE DU JOUR AVEC DELIBERATIONS

ECONOMIE

Projet de délibération n°D2017-21

Convention cadre de gestion de la ZA avec la Communauté de Communes du Genevois

Rapporteur : M. le Maire

Vu les dispositions de l'article L. 5214-16-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Genevois ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0010, en date du 13 janvier 2017, approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois ;

Vu la délibération n°20160926_cc_adm11 du 26 septembre 2016 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Genevois approuvant la modification des statuts ;

Considérant que, suite à la loi NOTRe, la CCG exerce, depuis le 1er janvier 2017, en lieu et place des communes membres, la compétence « Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » ;

Considérant que ce transfert de compétence implique :

- la mise en place par la CCG d'une organisation administrative et opérationnelle complexe,

- des flux financiers qui participent du fond de compensation des charges territoriales devant faire l'objet d'une évaluation, en partenariat avec les communes membres, au cours de l'année 2017, au sein de la CLECT ;

Considérant que, cependant, compte tenu du temps que requiert la mise en œuvre de ces procédures et dans l'attente de la stabilisation définitive de l'organisation du service suite au transfert de compétence, il apparaît nécessaire d'assurer, pour cette période transitoire, la continuité et la sécurité du service ; qu'en la circonstance, les communes sont en mesure de garantir cette continuité et cette sécurité du fait de leur expérience en la matière.

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L. 5214-16-1 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté de communes peut confier, par convention, la gestion de certains services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres ;

Considérant dès lors que pour permettre d'assurer la bonne marche du service à compter du 1er janvier 2017, il convient de mettre en place une coopération entre la CCG et les communes par convention ;

Monsieur le Maire propose de lui donner la délégation de signer la convention cadre de gestion de service « entretien des zones d'activité artisanale avec la communauté de communes du Genevois » pour une durée d'un an. La commune facturera en retour la CCG.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **ACCEPTE** les termes de la convention cadre de gestion de service d'entretien de la ZA,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Un invité demande la position de la CCG vis-à-vis de l'extension de la ZA.

M. le Maire répond qu'ils analysent les opportunités pour l'achat des terrains restant.

FINANCES

Projet de délibération n°D2017-22
Approbation du Compte de gestion du budget principal- exercice 2016
Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter notamment les budgets primitifs de l'exercice 2016 du budget principal, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés :

Section Investissement :
Dépenses : 1 716 892,13€
Recettes : 1 540 725,14€
Résultat de l'exercice 2016 : -176 166,99€
Résultat cumulé à la clôture de 2016 : 1 029 729,66€

Section Fonctionnement :

Dépenses : 1 234 253,36 €
Recettes : 1 928 962,73 €
Résultat de l'exercice 2016 : 694 709,37€
Résultat cumulé à la clôture de 2016 : 729 762,62€

Résultat global fin 2016 : 1 759 492,28€

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Entendu l'exposé de son rapporteur,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

APPROUVE le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2016 pour le budget principal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme Grats explique aux invités que nombre de réunions préparatoires ont été organisées préalablement à la séance, c'est la raison pour laquelle les délibérations du Conseil sont rapides.

.....

<p>Projet de délibération n°D2017-023 Approbation du Compte de gestion du budget annexe- exercice 2016 Rapporteur : Christelle SAGE</p>

Christelle SAGE, conseillère déléguée au budget, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter notamment les budgets primitifs de l'exercice 2016 du budget annexe, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés :

Section Investissement :

Dépenses : 571 762,82€
Recettes : 658 469,60€
Résultat de l'exercice 2016 : 86 706,78€
Résultat cumulé à la clôture de 2016 : 106 175,35€

Section Fonctionnement :

Dépenses : 454 189,34€
Recettes : 471 919,04€
Résultat de l'exercice 2016 : 17 729,70€
Résultat cumulé à la clôture de 2016 : 44 093,73€

Résultat global fin 2016 : 150 269,08€

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Entendu l'exposé de son rapporteur,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2016 pour le budget annexe. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

.....

Projet de délibération n°D2017-024 Approbation du Compte administratif du budget principal - exercice 2016 Rapporteur : Christelle SAGE

Madame Christelle SAGE présente le compte administratif 2016 du budget principal qui s'établit ainsi :

Section Investissement :

Dépenses :	1 716 892,13€
Recettes :	1 540 725,14€
Résultat de l'exercice 2016 :	-176 166,99€
Résultat cumulé à la clôture de 2016 :	1 029 729,66€

Section Fonctionnement :

Dépenses :	1 234 253,36 €
Recettes :	1 928 962,73 €
Résultat de l'exercice 2016 :	694 709,37€
Résultat cumulé à la clôture de 2016 :	729 762,62€

Résultat global fin 2016 : 1 759 492,28€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur le Maire,

- **APPROUVE** le compte administratif 2016 du budget principal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

.....

Projet de délibération n°D2017-025 Approbation du Compte administratif du budget annexe - exercice 2016 Rapporteur : Christelle SAGE
--

Madame Christelle SAGE présente le compte administratif 2016 du budget annexe qui s'établit ainsi :

Section Investissement :

Dépenses : 571 762,82€
Recettes : 658 469,60€
Résultat de l'exercice 2016 : 86 706,78€
Résultat cumulé à la clôture de 2016 : 106 175,35€

Section Fonctionnement :

Dépenses : 454 189,34€
Recettes : 471 919,04€
Résultat de l'exercice 2016 : 17 729,70€
Résultat cumulé à la clôture de 2016 : 44 093,73€

Résultat global fin 2016 : 150 269,08€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur le Maire,

- **APPROUVE** le compte administratif 2016 du budget annexe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

A l'issu de cette délibération, un invité prend la parole et indique que cet excédent est corolaire à l'absence de réalisation des projets d'investissement ou de la vente des murs du restaurant.

Il lui est signalé qu'en aucun cas la Commune a perdu la propriété de ce local. Désormais, elle est un propriétaire louant son bien à un restaurateur ; il n'y a plus de fonds commercial ou matériel détenu par celle-ci. Il est également expliqué que cet excédent est dû à des transferts comptables du budget principal au budget annexe ; le local « restaurant » a été absorbé par le budget principal.

.....

Projet de délibération n°D2017-026
Affectation des résultats du budget principal
Rapporteur : Christelle SAGE

Les résultats de l'exercice 2016 s'établissent de la façon suivante :

Section d'investissement	
Résultat antérieur reporté 2015	1 205 896,65 €
Dépenses 2016	1 716 892,13 €
Recettes 2016	1 540 725,14 €
Résultat exercice 2016	- 176 166,99 € (<i>déficit</i>)
Résultat cumulé 2016	1 029 729,66 €

Ce résultat cumulé reste en section d'investissement.

Section de Fonctionnement	
Résultat antérieur 2015	485 053,25 €
Résultat 2015 affecté en investissement	450 000,00 €
Dépenses 2016	1 234 253,36 €
Recettes 2016	1 928 962,73 €

Résultat exercice 2016	694 709,37 €
Résultat cumulé 2016 à affecter	729 762,62 €

Ce résultat cumulé doit faire l'objet d'une affectation : soit toute la somme est conservée en section de fonctionnement, soit elle est virée en section d'investissement, soit elle est répartie entre les deux sections.

↳ Proposition de la Commission finances :

- Virement en section d'investissement : 700 000,00 €
- Report en section de fonctionnement : 29 762,62 €

**Entendu l'exposé de son rapporteur,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

AFFECTE le résultat de la façon suivante :

Virement à la section d'investissement (article 1068)	700 000€
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (article 002)	29 762,62 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Maire explique que les 700 000 euros seront principalement affectés au financement du projet d'extension de l'école.

.....

Projet de délibération n°D2017-027 Affectation des résultats du budget annexe Rapporteur : Christelle SAGE
--

Les résultats de l'exercice 2016 s'établissent de la façon suivante :

Section d'investissement	
Résultat antérieur reporté 2015	19 468,57 €
Dépenses 2016	571 762,62 €
Recettes 2016	658 469,60 €
Résultat exercice 2016	86 469,60 €
Résultat cumulé 2016	106 175,35 €

Ce résultat cumulé reste en section d'investissement.

Section de Fonctionnement	
Résultat antérieur 2015	26 364,03 €
Résultat 2015 affecté en investissement	0,00 €
Dépenses 2016	454 189,34 €
Recettes 2016	471 919,04 €
Résultat exercice 2016	17 729,70 €
Résultat cumulé 2016 à affecter	44 093,73 €

Ce résultat cumulé doit faire l'objet d'une affectation : soit toute la somme est conservée en section de fonctionnement, soit elle est virée en section d'investissement, soit elle est répartie entre les deux sections.

↳ Proposition de la Commission finances :

- Report en section de fonctionnement : 44 093,73 €

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

AFFECTE le résultat de la façon suivante :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (article 002)	44 093,73 €
--	-------------

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

.....

Projet de délibération n°D2017-028 Approbation du budget primitif principal de l'exercice 2017 ¹ Rapporteur : Christelle SAGE
--

Vu le projet de budget primitif présenté,
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Entendu l'exposé de son rapporteur,**

- **ADOpte** le budget primitif principal de l'exercice 2017 arrêté comme suit :

	DEPENSES (en euros)	RECETTES (en euros)
INVESTISSEMENT	4 252 735,14 €	4 252 735,14 €
FONCTIONNEMENT	1 502 044,40 €	1 502 044,40 €
TOTAL	5 754 779.54 €	5 754 779.54 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Maire explique que le budget est élevé en raison du projet d'extension de l'école. Des efforts ont été réalisés ces dernières années afin d'épargner pour financer cet investissement.

Suite aux questions d'un invité interrompant la séance :

M. Grats : La nouvelle structure permettra un accès direct à la cantine afin de faciliter le fonctionnement.

M. le Maire : cette rénovation est également une rénovation énergétique, elle permettra d'améliorer l'existant, supprimer les ponts thermiques tout en améliorant le confort des usagers.

M. le Maire demande ensuite à l'invité de respecter le déroulé de la séance et d'attendre que la parole lui soit donnée pour poser ses questions.

.....

¹ Susceptible de modification – en attente d'éléments financiers des services préfectoraux/ fiscaux

Projet de délibération n°D2017-029
Approbation du budget primitif annexe de l'exercice 2017
Rapporteur : Christelle SAGE

**Entendu l'exposé de son rapporteur,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

Vu le projet de budget primitif présenté,
Considérant le mouvement exceptionnel de l'an dernier avec le transfert du local « restaurant »
conduisant au déséquilibre de la section investissement et qu'il est nécessaire de conserver ce
déséquilibre pour une image sincère du budget,

- **ADOPTE** le budget primitif annexe de l'exercice 2017 arrêté comme suit :

	DEPENSES (en euros)	RECETTES (en euros)
INVESTISSEMENT	54 142,06 €	159 178,35 €
FONCTIONNEMENT	75 376,47 €	75 376,47 €
TOTAL	129 518,53 €	234 554,82 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

.....

Projet de délibération n°D2017-030
Fixation des taux d'imposition
Rapporteur : M. le Maire

Il est proposé d'augmenter de 2% les taux d'imposition :

Impôts locaux	Taux actuels	Taux augmentés
Taxe d'Habitation :	14,08 %	14,37 %
Taxe Foncière (bâti) :	9,39 %	9,58 %
Taxe Foncière (non bâti) :	49,48 %	50,47 %

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

DECIDE de fixer les impôts locaux aux taux suivants :

- Taxe d'Habitation 14,37 %
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties 9,58 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties 50,47 %

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

ABSTENTION : 2 CONTRE : 2
(I.FREYDOZ, JC REY) (C.SAGE, E.COLLOMB)

.....

Projet de délibération n°D2017-031
Attribution de subventions
Rapporteur : Christelle SAGE

Christelle SAGE propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2017 aux associations et autres organismes.

**Entendu l'exposé de son rapporteur,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Montant accordé (en euros)
Allons au cinéma / La lanterne magique	200€
AS Neydens	1 065€
Basket Club de Saint-Julien	375€
Comité des fêtes	3 000€
Folka	1 000€
Guitare en scène	200€
Mutame	117€
Sou des écoles	700€
US chable Beaumont	1 145€
TOTAL	7 802€

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C.Sage explique au Conseil que le montant attribué à l'AS Neydens est élevé car l'an dernier la subvention n'avait pas été versée ; le dossier de demande était parvenu après la session unique de versement des subventions.

C. Cognioul demande la raison du montant élevé de la subvention à l'US Chable Beaumont.

C. Sage lui explique que le nombre d'enfants feigérois inscrit est important (27).

.....

RESSOURCES HUMAINES

M. le Maire propose au Conseil de reporter le point inscrit à l'ordre du jour suivant : création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet. Il explique qu'il serait souhaitable d'attendre la fin des élections pour pérenniser ce poste car plusieurs candidats à la présidence de la République ont pour projet de supprimer les temps d'activités périscolaires. Il faudrait alors redéfinir l'organisation des services municipaux.

Les Conseillers acceptent ce report.

.....

PROJET DE DELIBERATION D2017-032
Approbation d'une convention de projet urbain partenarial avec la SNC des Savoie
Rapporteur : M. le Maire

Vu la délibération n°2014-113, « ANNULE ET REMPLACE la délibération D2014-101 : Lancement de projets urbains partenariaux » du 2 octobre 2014,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L332-11-3 et suivants et R332-25-1 et suivants,

Vu la demande de permis de construire de SNC des Savoie pour la construction du collectif de logements,

Vu le projet de convention relatif au PUP avec les constructeurs transmis aux conseillers municipaux,

Considérant les frais générés par la construction et le projet d'extension de l'école,

Considérant que lorsqu'une convention PUP a été établie, le constructeur est exonéré de la taxe d'aménagement pour une durée inférieure ou égale à 10 ans.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer une convention de projet urbain partenarial qui vise à faire participer financièrement le constructeur aux frais induits pour un montant total de 87 000 € HT :

- Busage du fossé,
- Prolongement de trottoirs,
- Extension de l'école avec Garderie et cantine

Monsieur le Maire propose également une exonération de la taxe d'aménagement de 6 ans, durée de la convention.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de projet urbain partenarial avec le constructeur pour le projet situé Au Bugnon et figurant sur le plan annexé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération,
- **PRECISE** que l'exonération de la taxe d'aménagement sera de 6 ans à compter de l'affichage de la convention en mairie.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

.....

5. Ordre du jour sans délibération

5.1. Décisions prises au titre de l'article L2122-22 du CGCT

- L2122-22 alinéa 4° : choix des entreprises pour les travaux d'aménagement du pôle médical

Lot	Entreprise	Ville	Montant
SCIAGE MACONNERIE	BRUNET SCIAGE	SAINT-JULIEN-EN- GENEVOIS	9 225,00 €
MENUISERIES INTERIEURES	MENUISERIE RAMBOSSON	FEIGERES	31 805,50 €
CLOISONS DOUBLAGES PLAFONDS	VIF PLATRERIE	VIF	8 116,00 €
CARRELAGE FAIENCES	SCM	MEYTHET	5 430,00 €
SOLS MINCES	ARTI SOLS	EPAGNY	9 050,50 €
PEINTURES INTERIEURES	PONCET CONFORT DECOR	CHATILLON-EN- MICHAILLE	12 249,78 €
PLAFONDS SUSPENDUS	EPC	PRINGY	5 709,00 €
PLOMBERIE SANITAIRES	EITF	EPAGNY	19 000,00 €
CHAUFFAGE VMC	EITF	EPAGNY	18 000,00 €
ELECTRICITE COURANTS FAIBLES	GRANCHAMP FRERES SARL	VULBENS	31 976,66 €
Total			150 562,44 €

- L2122-22 alinéa 16 : Saisine d'un avocat spécialisé en droit de l'urbanisme pour assistance à la réponse à un recours gracieux : Me. Sébastien Borillon, Lyon

5.2. Demandes d'autorisations d'urbanisme

Déclarations préalables :

- **NAPPER Michael** : construction d'une piscine, 156, chemin du Moulin Desbornes
- **CHAUVE Jean-Claude** : construction d'un carport sur une place de stationnement existante, 294, chemin de chez Villet

5.3. Questions diverses

- Christian Defago rappelle que la nouvelle boulangerie a ouvert aujourd'hui, il y avait beaucoup de monde. Il explique qu'il est nécessaire de soutenir les commerçants communaux qui fonctionnent. L'inauguration est prévue le 20 avril à 18h30.
- Cédric Cognioul fait le rapport du conseil d'école : l'ambiance était bonne, tout s'est bien passé. Il rappelle que le portail ferme toujours mal. Myriam Grats explique que le devis a été signé, l'artisan a été relancé.
- Eric Collomb explique qu'il est allé à l'AG des jardins familiaux ils souhaiteraient qu'on leur prête le groupe électrogène.
- Daniel Gayraud : la CCG envisage la création d'un portail informatique interactif pour mettre en relation les habitants du territoire avec les acteurs du territoire notamment les entreprises, les associations, etc. Ce n'est pas la CCG qui gère le portail mais les acteurs eux-mêmes qui

remplissent leurs informations. La CCG ne fait que la modération. Le coût de l'opération est de 29 000 euros par an sur 3 ans. Si cet objectif est validé, les élus seront mis à profit pour aller à la rencontre de ces différents acteurs.

- M. le Maire rappelle que les gens du voyage stationnent illicitement sur certaines terres, ils sont délogés mais s'installent ailleurs. Une réflexion est en cours pour créer un terrain permanent d'accueil mais la discussion pour le lieu est difficile car certaines familles sont défavorablement connues. Il s'agit d'une minorité qui donne une mauvaise image alors même que les groupes de grands voyageurs respectent les prescriptions et usages en vigueur. JC Rey explique que ces « grands voyageurs » sont respectueux des lieux qui leur sont mis à disposition.
- Michel Sallin propose de voir une date pour la réalisation d'un bilan de mi-mandat. Les élus discutent de l'organisation.

M. le Maire donne la parole aux invités, qui posent des questions sur plusieurs thèmes et auxquels les conseillers municipaux répondent :

- Fibre optique,
- Terrain concerné par le PUP avec SNC des SAVOIE,
- AMAP et Agenda 21
- impôts et taxe foncière non bâti,
- signalisation tricolore sur la route de saint-julien,
- dossier budgétaire 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h55

Etabli à Feigères, le 11 avril 2017

Le Maire,
Guy ROGUET



Le secrétaire de séance,
Christian DEFAGO

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.